



# **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**DE BEAUMONT SUR OISE**

## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**ANNEE 2023**

## **Introduction**

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

## **L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER**

### **1. L'ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE**

Après avoir enregistré la contraction la plus marquée de son histoire en temps de paix au printemps 2020 (perte d'activité instantanée d'environ 30 % lors du premier confinement), l'économie française a amorcé un rebond malgré plusieurs périodes de contraintes sanitaires (progression du PIB de + 6,8 % en 2021 après - 7,9 % en 2020). La France n'est pas seule à avoir connu un tel ressaut, ce qui a généré des tensions fortes dans l'économie mondiale, synonymes de difficultés d'approvisionnement et de hausses des prix (composants, transport maritime, matières premières).

Début 2022, le déclenchement de la guerre en Ukraine a renforcé le renchérissement des prix des matières premières, notamment pour les céréales et encore plus pour le gaz, du fait d'anticipations d'une rupture des approvisionnements en provenance de Russie. Sous l'effet des mesures gouvernementales mises en place pour limiter la perte de pouvoir d'achat des ménages (bouclier tarifaire sur les prix du gaz et de l'électricité, ristourne sur les prix de l'essence), l'inflation est restée un peu plus contenue en France (5,8 % sur un an en août contre 9,1 % en zone euro). En dépit de la crise sanitaire, le soutien des politiques économiques a permis une grande résilience du marché du travail. En France, le taux de chômage est ressorti à 7,4 % au 2e trimestre 2022, inférieur de 0,8 point à son niveau de fin 2019. Les salaires ont commencé à accélérer dans le secteur privé, avec une augmentation de 3,0 % sur un an au 2e trimestre, en partie en raison de la revalorisation du Smic. Pour faire face à ce retour de l'inflation, les banques centrales ont amorcé un resserrement de leur politique monétaire.

Après un début d'année marqué par une nouvelle poussée épidémique, le PIB a rebondi au 2e trimestre, bénéficiant notamment de la reprise du tourisme. À mi-année, l'acquis de croissance (progression du PIB enregistrée en moyenne annuelle s'il restait égal jusqu'à la fin de l'année) atteignait 2,5 %.

### **2. LES FINANCES PUBLIQUES**

Un programme de stabilité 2022-2027 a été présenté en Conseil des ministres le 29 juillet 2022. Il retrace la trajectoire des finances publiques fixée par le Gouvernement à l'horizon de 5 ans pour transmission à la Commission européenne.

Ce nouveau programme confirme la participation des collectivités locales à la limitation de l'évolution des dépenses publiques qui sera engagée dès 2023 pour parvenir en 2027 à un déficit public de 3 % du PIB et à une dette stabilisée. En 2022, il est prévu une évolution de 5,3 % en valeur des dépenses totales (hors dette) des administrations publiques locales (APUL) dont le champ est différent de celui des seules collectivités locales (y compris SDIS, CCAS, Société du Grand Paris...). Pour les années suivantes, le programme anticipe une stabilisation en volume des dépenses de fonctionnement (la hausse des dépenses ne serait alors due qu'à la hausse des prix) et une évolution des investissements. Compte tenu de cette maîtrise des dépenses, les APUL seraient à l'équilibre en 2024-2025 puis deviendraient même excédentaires en 2026-2027 (leurs recettes hors emprunts seraient supérieures à leurs dépenses hors remboursements d'emprunts), ce qui entraînerait une baisse de leur encours de dette.

Les modalités concrètes de la contribution des collectivités locales à l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement doivent faire l'objet, selon le texte du programme, d'une concertation. Des précisions ont depuis été apportées sur cette participation des collectivités avec l'évocation d'une augmentation des dépenses de fonctionnement en moyenne annuelle de 0,5 % de moins que leur tendance naturelle.

### **CREDIBILITE DES HYPOTHESES RETENUES**

Les prospectives présentées dans ce document sont établies en toute sincérité et prudence, ainsi qu'en correspondance avec les orientations budgétaires de la commune, qui pourvoit à la majorité des ressources du CCAS. Seul un événement non prévisible et d'une particulière importance serait donc susceptible d'altérer significativement les orientations contenues dans ce document.

Dans ce contexte, un effort a été demandé pour contenir les dépenses de fonctionnement tout en continuant de moderniser et de développer les moyens afin de rendre un service public de qualité. C'est pourquoi, face à cette situation inédite, le Centre Communal d'Action Sociale entend poursuivre ses efforts tout en développant ses actions et respecter la règle de la stabilité des dépenses de fonctionnement et ce, en faveur des personnes les plus défavorisées.

### **RETROSPECTIVES DU BUDGET 2022**

En 2022, le C.C.A.S. a confirmé, sa vocation au service de tous les Beaumontois qui ont besoin d'un accompagnement social personnalisé et d'un soutien dans leurs démarches :

- 1 En direction de la population fragilisée :
  - accroître le nombre d'aides facultatives.
  - Accroître le nombre de familles bénéficiant de l'épicerie solidaire

- 2 En favorisant le vivre ensemble :
  - multiples des sorties familiales,
  - développer des actions en faveur des personnes les plus isolées,
  - créer des actions en direction des jeunes 18-25 ans et des néo-séniors
  - mettre en place des actions intergénérationnelles.
  
- 3 En développant les actions pour favoriser le "Bien Vieillir" :
  - Poursuivre les ateliers en direction des séniors en partenariat avec la PRIF
  
- 4 En mettant en place des actions liées à la parentalité :
  - proposer un grand nombre d'ateliers Parents/enfants,
  - Renforcer le partenariat avec les différentes institutions (CAF, SSD,...).

Pour rappel, le budget primitif 2021 du CCAS se composait comme suit :

|                       | <b>DEPENSES</b>  | <b>RECETTES</b>  |
|-----------------------|------------------|------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b> | 799 473 €        | 799 473 €        |
| <b>INVESTISSEMENT</b> | 62 817 €         | 62 817 €         |
| <b>TOTAL</b>          | <b>862 290 €</b> | <b>862 290 €</b> |

## **I. LES RECETTES**

### **Recettes liées aux aides sociales facultatives**

- Remboursement lié à la convention RSA avec le Conseil Départemental :  
162 contrats (sur l'année 2021) soit un total de **32 700 € (chapitre 74)**.

### **Recettes liées aux subventions (chapitre 74)**

#### **CAF**

- **1 500 €** : participation aux sorties familiales.
- **200 €** : soutien à la parentalité.

### **Recettes liées aux appels à projet**

- **2500 €** : divers appels à projet ANDES

#### **ETAT**

- **5 000 €** : CGET « Culture pour tous ».

### **Solidarité Alimentaire ANDES**

- **1 600 €** : Subvention pour l'épicerie solidaire

### **Recettes liées à la participation, aux règlements des interventions et des actions (chapitre 70)**

- Participation des usagers et organismes (caisses de retraite, Conseil Départemental,...) aux heures d'AMD : **186 182 €**
- Participation au portage de repas à domicile : **71 927 €** soit 9 961 repas
- Participation aux sorties familiales et animations : **2 185 €** (10 sorties)

- Participation aux voyages en direction des séniors : **17 880 €** (séjour ANCV + Croisière en Normandie)

### **Recettes liées au personnel**

La prise en charge d'une partie de la rémunération des contrats aidés **24 627 €** et les remboursements de la SOFCAP **25 163 €** pour les arrêts maladie, le remboursement de la mise à disposition d'un agent **34 886 €** soit un total de **84 676 € (chapitres 013 et 74)**.

## **II. LES DEPENSES**

### **Les charges du personnel (chapitre 012)**

Le chapitre 012 relatif aux charges de personnel a augmenté de 11% en 2022 (**488 434 €**) par rapport à 2021.

Le CCAS a dû pallier à l'arrêt maladie de longue durée de 3 agents qui ont été remplacés mais également au remplacement d'un agent mis à disposition de la Résidence de la Forêt de Carnelle et le recrutement d'un Rédacteur pour remplacer cet agent.

### **Les charges liées aux actions mises en place par le CCAS**

#### **Aides facultatives (chapitre 65)**

|                     | aides EDF-GAZ | FSL     | Participation à un club sportif | prise en charge dette ALSH/cantine | Imagine-R | aides financières | Inhumation D'un indigent | total  |
|---------------------|---------------|---------|---------------------------------|------------------------------------|-----------|-------------------|--------------------------|--------|
| <b>secours en €</b> | 1390 €        | 1 800 € | 100 €                           | 630€                               | 234€      | 692 €             | 2 916 €                  | 7 762€ |

### **Achats alimentaires dans le cadre de l'épicerie solidaire**

Les achats alimentaires et d'hygiène en faveur de l'épicerie solidaire se sont élevés à **4 261 €** en 2022.

#### **Jardin partagé**

Dépenses pour le jardin partagé : **1 407 €**

### **Le financement de l'ABS et du Diagnostic Territorial : 16 740 €**

## **Actions relatives à l'insertion et/ou rompre l'isolement grâce à la culture (chapitre 011)**

Les actions en direction des familles monoparentales, des couples avec enfants, des grands-parents avec leurs petits-enfants et des personnes isolées, des jeunes et des néo-séniors ont été mises en place en 2022.

### **Actions familiales**

6 sorties familiales ont été réalisées en 2022 pour un coût total (frais de transport inclus) de **4 638 €**, Pour rappel, les objectifs des sorties familiales sont les suivants :

- Permettre aux familles, et en particulier aux familles en situation de précarité sociale, de sortir de leur cadre de vie habituel en leur offrant la possibilité de découvrir un autre environnement et des richesses culturelles,
- Offrir aux parents accompagnés de leurs enfants la possibilité de profiter de moments de temps libre ensemble,
- Offrir aux personnes isolées allocataires du RSA ou de l'AAH une offre supplémentaire d'insertion sociale,
- Favoriser la rencontre et l'établissement de liens sociaux entre familles résidant sur Beaumont.

### **Actions Jeunes 18-25 ans**

4 sorties « Jeunes » ont été réalisées pour un montant de **1 834 €**

### **Actions néo séniors**

4 actions « Néo Séniors » ont été mises en place en 2022 pour un montant de **2 202€**

### **Actions liées au soutien à la parentalité**

Conformément aux orientations politiques en matière sociale, il a été programmé en 2022, des actions en direction de l'aide à la parentalité pour un montant de **3 063€**.

## **Des actions en direction des personnes âgées (chapitre 011)**

Le C.C.A.S. a maintenu des actions destinées aux seniors dans le but de rompre l'isolement et de contribuer à leur maintien à domicile.

### **Les ateliers confiés à un prestataire extérieur**

- Ateliers « Activité Physique Adaptée » (pris en charge par la conférence des financeurs).
- Ateliers Sophrologie 420 €.

### **Festivités, loisirs**

- Galette (annulée pour cause de COVID),
- Journée à Honfleur : **6 766€**
- Séjour de vacances du 26 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2022 à Carqueiranne (**16 477€**),
- 2 repas des anciens (**25 682 €**),

- Colis gastronomiques pour tous les Beaumontois de plus de 65 ans qui le souhaitent : **12 370 €** soit 820 colis (+ 70 colis pour la Résidence de la Forêt de Carnelle).

### **III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

- Acquisition d'un logiciel « animations » : **17 170 €**.
- Divers travaux relatifs au jardin partagé : **1 190 €**.

|                          |
|--------------------------|
| <b>PERSPECTIVES 2023</b> |
|--------------------------|

### **I. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Pour 2023, la rationalisation des dépenses et la stabilisation des recettes sont prévues.

#### **1- Recettes prévisionnelles de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement seront principalement constituées par :

- l'excédent antérieur reporté s'élève à **164 310 €**, en raison essentiellement du résultat reporté 2020 (139 000 €).
- La subvention dite « d'équilibre » de la ville : cette subvention est en cours d'arbitrage (pour mémoire, elle était de **220 000 €** en 2022).
- la participation des usagers, des caisses de retraite et du Conseil Départemental dans le cadre de l'APA liée aux interventions d'aides à domicile et au portage de repas à domicile est estimée à **200 000 € (chapitre 70 et 74)**,
- la participation des Beaumontois aux voyages et aux actions (séniors, familles et jeunes) organisés par le CCAS : **25 000 € (chapitre 70)**,
- la participation conventionnelle du Conseil Départemental dans la gestion des dossiers de RSA : **26 000 € (chapitre 74)**,
- recettes liées à l'épicerie solidaire (**Chapitre 70**) (subvention d'ANDES et participations des usagers) : **4 000 €**,
- les remboursements relatifs à l'emploi de « Contrats Aidés » (Adulte relais + prise en charge du coordinateur EVS) s'élèveront à : **48 000 € (Chapitre 70)**,
- le CCAS va, en 2022, percevoir des subventions de la CAF **1 500 €** (dans le cadre des sorties familiales),
- des subventions dans le cadre des actions en direction du soutien à la parentalité sont attendues **15 000 €**.
- Une subvention de **650 €** par le biais d'ANDES dans le cadre de la mise en place d'ateliers relatifs au tri sélectif.
- Le compte 70848 « remboursement autres caisses » est porté à **35 000 €** correspondant aux remboursements liés au poste d'intervenant en gendarmerie.
- Les remboursements sur rémunérations ont augmenté de plus de 17% (entre CA 2022 et BP 2023) essentiellement dus à l'agent social en gendarmerie (**chapitre 013**).

## **2- Dépenses prévisionnelles de fonctionnement**

### **Chapitre 011 (Chapitre 011 : 213 054 €).**

Le CCAS maintient les actions en direction des familles, des séniors et du public isolé avec un accent supplémentaire sur de nouveaux projets d'accompagnements sociaux, à savoir :

- Soutien à la parentalité : représentations théâtrales, ateliers, séjour de vacances pour les familles les plus fragiles,...
- Actions en direction des « jeunes séniors ».
- Actions en direction des « jeunes adultes » : organisation d'actions de chantier, de séjour solidaire, formation BAFA,.....
- Animations en direction des séniors.

**Soit 20 700 €**

#### **a) L'épicerie « solidaire »**

L'accroissement de l'activité de l'épicerie solidaire (augmentation de la file active et augmentation du reste à vivre) induit notamment les charges suivantes :

- achat de denrées alimentaires : compte tenu du nombre important de demande, cette ligne fait l'objet d'une forte augmentation : **10 000 € (65% par rapport au réalisé 2022)**

**Les charges fixes restent stables :**

- charges fixes liées au local de l'épicerie solidaire : **1 200 €**
- charges liées à la téléphonie : **744 €**
- abonnement au logiciel de caisse : **400 €**
- fluides : **2 000 €**

#### **b) Poursuite des aides spécifiques aux personnes fragiles**

La ligne budgétaire « secours et aides aux familles/séniors » est de **20 000 € (soit 6% d'augmentation par rapport au réalisé 2022):**

- aides financières en direction des familles les plus défavorisées,
- participation à la carte Imagine'R,
- aide à la formation,
- à la prise en charge des complémentaires Santé des séniors,
- participation au FSL,
- .....

#### **c) Jardins familiaux et jardin partagé**

- Poursuite des diverses réparations et améliorations des jardins familiaux, (Chapitre 011 : **5 000 €**)

#### **d) Poursuite du maintien à domicile**

- Portage de repas à domicile **54 300€**
- Stabilisation des salariés en charge de l'aide-ménagère à domicile (mise en CDD des agents)
- Poursuite du service de transport



### **3 -Les dépenses prévisionnelles de personnel**

13 agents ont la charge des activités menées et assurées par le C.C.A.S. :

- Un pôle administratif composé de 5 agents.
- Un Adulte Relais en charge de la coordination des actions solidaires, écrivain numérique et du jardin partagé.
- Les aides à domicile ou agents sociaux (6 agents)
- 1 agent mis à disposition (1 référent social auprès de la gendarmerie)

Chapitre 012 : **567 751 € (soit 16.5% d'augmentation par rapport au réalisé 2022)** dû aux augmentations du point d'indice et à la mise en place de la prime SEGUR.

## **II. SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **Recettes prévisionnelles 2023**

Les recettes d'investissement se composent essentiellement :

- des amortissements du matériel acquis les années précédentes (montant que l'on retrouve en dépense de fonctionnement) : **9 500 € (Chapitre 040)**,
- du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) de : **1 000 € (Chapitre 10)**,
- de la reprise de l'excédent de l'exercice 2022 de : **56 533.18 € (Chapitre 001)**.

### **Dépenses prévisionnelles 2022**

- **Reste à réaliser 2022 : 12 502 €.**
- **Matériel informatique : 7 000 €.**
- **Logiciel : 9 740 €.**
- **Jardins : Le CCAS travaille sur l'amélioration et l'entretien des jardins familiaux et du jardin partagé : 35 000 € (Chapitre 21).**
- **Diverses dépenses : 2 790 €.**

Le Président,

Jean-Michel APARICIO